



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 095-219500543-20230918-000002_2023-BF

DECISION DU MAIRE

N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération du conseil municipal n°15/2022 en date du 08/04/2022 portant sur la fongibilité des crédits

Vu l'insuffisance de crédits concernant l'article 66111

DECIDE

Article 1 : de procéder aux virements de crédits tels que présentés ci-après :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
DF 66 66111	500 €	
DF 011 60632		500 €
TOTAL	500 €	500€

Article 2 : de rendre compte au prochain conseil municipal des virements ainsi opérés.

Article 3 : La présente décision figurera au registre des délibérations de la collectivité dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le préfet du Val-d'Oise
- à Monsieur le comptable public du SGC de Magny-en-Vexin

Ludovic BAZOT, Maire

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h **Permanence élu** : samedi de 10h à 11h30

